

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Résultats du premier trimestre de 2022 de Suncor Énergie

À moins d'indication contraire, toute l'information financière est non audité, est présentée en dollars canadiens (\$ CA) et a été établie conformément aux Normes internationales d'information financière, plus précisément la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, Information financière intermédiaire, publiée par l'International Accounting Standards Board. Les volumes de production sont présentés selon la participation directe avant redevances, sauf pour les valeurs de production liées aux activités de la Société en Libye, qui sont présentées selon un prix raisonnable. Certaines mesures financières du présent communiqué (fonds provenant de l'exploitation ajustés, résultat d'exploitation ajusté, marges brutes de raffinage et de commercialisation, stocks selon la méthode d'évaluation des stocks du dernier entré, premier sorti (« DEPS »), dette nette et flux de trésorerie disponibles) ne sont pas prescrites par les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent communiqué. Les informations concernant les activités du secteur Sables pétrolifères ne tiennent pas compte des participations de Suncor Énergie Inc. dans Fort Hills et Syncrude.

Calgary (Alberta), le 9 mai 2022 – « Au premier trimestre de 2022, Suncor a généré les fonds provenant de l'exploitation ajustés trimestriels les plus élevés de son histoire, soit 4,1 G\$, ou 2,86 \$ par action, y compris des fonds provenant de l'exploitation ajustés records liés aux actifs du secteur Sables pétrolifères, du fait de la hausse des prix des marchandises, a déclaré Mark Little, président et chef de la direction. La hausse de nos flux de trésorerie nous a permis de réduire la dette nette de 728 M\$ et de redistribuer plus de 1,4 G\$ aux actionnaires sous forme de rachats d'actions de 827 M\$ et de versements de dividendes de 601 M\$. »

- Les fonds provenant de l'exploitation ajustés ont augmenté pour s'établir à 4,094 G\$ (2,86 \$ par action ordinaire) au premier trimestre de 2022, en comparaison de 2,110 G\$ (1,39 \$ par action ordinaire) au trimestre correspondant de l'exercice précédent, les fonds provenant de l'exploitation ajustés par action ayant plus que doublé au premier trimestre de 2022 par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Suncor a enregistré des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, qui comprennent les variations du fonds de roulement hors trésorerie, de 3,072 G\$ (2,14 \$ par action ordinaire) au premier trimestre de 2022, en comparaison de 2,345 G\$ (1,54 \$ par action ordinaire) au trimestre correspondant de l'exercice précédent.
- Le résultat d'exploitation ajusté s'est chiffré à 2,755 G\$ (1,92 \$ par action ordinaire) au premier trimestre de 2022, en comparaison de 746 M\$ (0,49 \$ par action ordinaire) au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La Société a déclaré un bénéfice net de 2,949 G\$ (2,06 \$ par action ordinaire) au premier trimestre de 2022, en comparaison de 821 M\$ (0,54 \$ par action ordinaire) au trimestre correspondant de l'exercice précédent.
- Au premier trimestre de 2022, le secteur Sables pétrolifères a généré des fonds provenant de l'exploitation ajustés¹⁾ records pour un trimestre, soit 3,414 G\$, en comparaison de 1,527 G\$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, grâce aux volumes de production élevés provenant des actifs *in situ* de la Société, dont Firebag, qui a produit son 750 millionième baril de pétrole au cours du trimestre, et à l'accroissement de la production à Fort Hills, ce qui a permis à la Société de tirer profit des prix élevés en amont. Le taux d'utilisation combiné des installations de valorisation du secteur Sables pétrolifères s'est établi à 96 %, contre 97 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

- Le secteur Raffinage et commercialisation (« R&M ») a dégagé des fonds provenant de l'exploitation ajustés¹⁾ de 1,597 G\$ pour le premier trimestre de 2022, comparativement à 1,172 G\$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le montant inscrit pour le premier trimestre de 2022 tient compte d'un profit lié à l'évaluation des stocks selon la méthode du premier entré, premier sorti (« PEPS »), compte tenu de l'incidence des activités de gestion du risque marchandises, de 729 M\$ avant impôt, en comparaison de 432 M\$ avant impôt pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Selon la méthode DEPS, les marges brutes de raffinage et de commercialisation de Suncor se sont accrues d'environ 20 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les taux d'utilisation des raffineries se sont établis à 94 % pour le premier trimestre de 2022, contre 92 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, les raffineries canadiennes de la Société ont continué d'afficher un rendement supérieur à la moyenne nationale de l'industrie du raffinage.²⁾
- Au premier trimestre de 2022, la Société a redistribué plus de 1,4 G\$ aux actionnaires sous forme de rachats d'actions de 827 M\$ et de versements de dividendes de 601 M\$. Au 6 mai 2022, la Société avait racheté pour 1,3 G\$ de ses actions ordinaires depuis le début de l'exercice, ce qui représente environ 33 millions d'actions ordinaires à un cours moyen de 39,70 \$ l'action ordinaire, soit l'équivalent de 2,3 % de ses actions ordinaires au 31 décembre 2021.
- Au premier trimestre de 2022, la Société a réduit sa dette nette de 728 M\$, en raison principalement du remboursement anticipé de ses billets à 4,50 % en circulation d'un montant de 182 M\$ US et de l'augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie, après avoir effectué, durant le trimestre, un important paiement d'impôt d'environ 1,0 G\$ lié à la charge d'impôt sur le résultat de la Société pour 2021.
- Au premier trimestre de 2022, conformément à la stratégie de Suncor visant à maximiser la valeur au moyen de ses activités essentielles, la Société a annoncé qu'elle prenait des mesures pour optimiser son portefeuille d'actifs, soit la cession planifiée des actifs du secteur Exploration et production (E&P) en Norvège. Après la clôture du trimestre, selon les intérêts reçus au titre des actifs du secteur E&P au Royaume-Uni, la Société évalue la possibilité de vendre l'intégralité de son portefeuille britannique, et elle a également annoncé son intention de céder ses actifs liés à l'énergie éolienne et solaire afin de se concentrer sur des secteurs énergétiques plus complémentaires à ses activités de base, tout particulièrement l'hydrogène et les carburants renouvelables.
- Après la clôture du trimestre, le conseil d'administration de Suncor (le « conseil ») a approuvé un dividende trimestriel de 0,47 \$ par action, ce qui représente une augmentation de 12 % par rapport au dividende du trimestre précédent, et constitue le dividende par action le plus élevé de l'histoire de la Société. Aussi, le conseil d'administration de Suncor (le « conseil ») et la Bourse de Toronto (la « TSX ») ont accepté une demande présentée par la Société afin de bonifier son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat ») et d'ainsi augmenter le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être rachetées pour le porter à au plus 10 % environ du flottant de Suncor au 31 janvier 2022.

Résultats financiers

Résultat d'exploitation ajusté

Le résultat d'exploitation ajusté de Suncor s'est accru pour atteindre 2,755 G\$ (1,92 \$ par action ordinaire) au premier trimestre de 2022, en comparaison de 746 M\$ (0,49 \$ par action ordinaire) au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison essentiellement des prix considérablement plus élevés obtenus pour le pétrole brut et les produits raffinés, ce qui reflète l'amélioration du contexte commercial au cours du trimestre à l'étude. L'augmentation du résultat d'exploitation ajusté a été en partie contrebalancée par une hausse des redevances et de l'impôt sur le résultat découlant de l'amélioration du contexte commercial et par l'augmentation des charges d'exploitation attribuable

principalement à une hausse importante des coûts des marchandises et de la charge de rémunération fondée sur des actions au cours du trimestre à l'étude par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Résultat net

Suncor a inscrit un bénéfice net de 2,949 G\$ (2,06 \$ par action ordinaire) pour le premier trimestre de 2022, en comparaison de 821 M\$ (0,54 \$ par action ordinaire) pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. En plus des facteurs ayant eu une incidence sur le résultat d'exploitation ajusté qui sont mentionnés ci-dessus, le bénéfice net du premier trimestre de 2022 tient compte d'un profit de change latent de 146 M\$ à la réévaluation de la dette libellée en dollars américains comptabilisé dans les charges financières, d'un profit latent de 75 M\$ au titre des activités de gestion des risques comptabilisé dans les autres produits (pertes) et d'une charge d'impôt sur le résultat de 27 M\$ liée aux éléments mentionnés. Le bénéfice net du premier trimestre de l'exercice précédent tenait compte d'un profit de change latent de 196 M\$ à la réévaluation de la dette libellée en dollars américains comptabilisé dans les charges financières, d'un profit latent de 27 M\$ au titre des activités de gestion des risques comptabilisé dans les autres produits (pertes), d'une charge de restructuration de 168 M\$ liée aux plans de réduction des effectifs comptabilisée dans les charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux du secteur Siège social et éliminations et d'un recouvrement d'impôt de 20 M\$ lié aux éléments mentionnés.

Rapprochement du résultat d'exploitation ajusté¹⁾

(en millions de dollars)	Trimestres clos les	
	2022	31 mars 2021
Résultat net	2 949	821
Profit de change latent sur la dette libellée en dollars américains	(146)	(196)
Profit latent sur les activités de gestion des risques	(75)	(27)
Charge de restructuration	-	168
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat au titre des ajustements du résultat d'exploitation ajusté	27	(20)
Résultat d'exploitation ajusté¹⁾	2 755	746

1) Le résultat d'exploitation ajusté est une mesure financière hors PCGR. Tous les éléments de rapprochement sont présentés avant impôt et ajustés pour tenir compte de l'impôt sur le résultat présenté au poste « Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat au titre des ajustements du résultat d'exploitation ajusté ». Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent communiqué.

Fonds provenant de l'exploitation ajustés et flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les fonds provenant de l'exploitation ajustés se sont établis à 4,094 G\$ (2,86 \$ par action ordinaire) au premier trimestre de 2022, en comparaison de 2,110 G\$ (1,39 \$ par action ordinaire) au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les fonds provenant de l'exploitation ajustés reflètent l'incidence des mêmes facteurs que ceux qui ont influé sur le résultat d'exploitation ajusté et qui sont mentionnés ci-dessus. Les fonds provenant de l'exploitation ajustés du trimestre correspondant de l'exercice précédent reflètent également l'incidence de la charge de restructuration de 168 M\$ avant impôt liée aux plans de réduction des effectifs comptabilisée au premier trimestre de 2021.

Suncor a enregistré des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, qui comprennent les variations du fonds de roulement hors trésorerie, de 3,072 G\$ (2,14 \$ par action ordinaire) au premier trimestre de 2022, en comparaison de 2,345 G\$ (1,54 \$ par action ordinaire) au premier trimestre de 2021. En plus des facteurs qui sont mentionnés ci-dessus, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation reflètent également une sortie de trésorerie liée aux soldes des fonds de roulement de la Société au cours du premier trimestre de 2022, en comparaison d'une entrée de trésorerie au premier trimestre de 2021. La sortie de trésorerie du premier trimestre de 2022 découle essentiellement d'une hausse des soldes des créances et des stocks attribuable à la hausse des prix des marchandises tout

au long du trimestre et du paiement de la charge d'impôt exigible de 2021 de la Société. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une augmentation des dettes fournisseurs et charges à payer et par une hausse des impôts à payer liée à la charge d'impôt exigible de 2022 de la Société.

Résultats d'exploitation

La production en amont totale de Suncor s'est établie à 766 100 barils d'équivalent pétrole par jour (« bep/j ») au premier trimestre de 2022, contre 785 900 bep/j au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

La production du secteur Sables pétrolifères, qui totalisait 690 600 barils par jour (« b/j ») au premier trimestre de 2021, en a totalisé 685 700 au premier trimestre de 2022, ce qui rend compte de la baisse de production enregistrée au début du trimestre en raison des conditions météorologiques mentionnées plus haut qui ont nui aux activités d'exploitation minière dans la région. La production nette de pétrole brut synthétique de la Société s'est établie à 515 300 b/j pour le premier trimestre de 2022, comparativement à 519 900 b/j pour le premier trimestre de 2021, ce qui reflète un taux d'utilisation combinée des installations de valorisation de 96 %, contre 97 % au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

La production de bitume non valorisé de la Société s'est établie à 170 400 b/j au premier trimestre de 2022, contre 170 700 b/j au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable à la production accrue de Fort Hills, laquelle a été en grande partie contrebalancée par la diminution de la production de bitume commercialisable provenant des actifs *in situ* de la Société. La production de Fort Hills a augmenté au premier trimestre 2022 pour atteindre 87 500 b/j, contre 51 200 b/j au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison de l'accroissement de la production observé au cours du trimestre. La production globale de bitume non valorisé provenant des actifs *in situ* de la Société a été comparable à celle du premier trimestre de l'exercice précédent, ce qui rend compte des volumes de production élevés pour les deux périodes, la baisse de la production de bitume commercialisable enregistrée au cours de la période à l'étude étant attribuable au fait que les volumes accrus provenant de Firebag ont été détournés vers les installations de valorisation afin de maximiser la production de pétrole brut synthétique à valeur plus élevée.

Au cours du deuxième trimestre de 2022, la Société entreprendra à Firebag des travaux de révision planifiés d'envergure, qui représenteront les plus importants travaux de révision jamais réalisés à Firebag. En outre, au deuxième trimestre de 2022, la Société amorcera les travaux de maintenance annuels planifiés portant sur l'usine de valorisation de base 2 du secteur Sables pétrolifères, ainsi que des travaux de maintenance planifiés à Fort Hills, et elle prévoit achever les travaux de maintenance planifiés qui ont débuté à Syncrude au premier trimestre. Les travaux de maintenance planifiés à Syncrude au premier trimestre de 2022 comprenaient des travaux de maintenance aux installations d'hydrotraitement, travaux qui étaient prévus pour plus tard au cours de l'exercice, mais qui ont été devancés afin d'échelonner les travaux de maintenance menés respectivement aux installations de cokéfaction et aux installations d'hydrotraitement de manière à optimiser la production annuelle à Syncrude.

« Après avoir subi l'incidence des conditions météorologiques au début du trimestre, nos actifs du secteur Sables pétrolifères ont affiché d'excellents volumes de production au premier trimestre, et nous avons devancé les travaux de maintenance des installations d'hydrotraitement afin d'optimiser la production annuelle à Syncrude. Nous sommes donc en bonne position pour le reste de l'exercice, a déclaré Mark Little. Du côté des activités en aval, le taux d'utilisation des raffineries s'est établi à 94 % au premier trimestre, les raffineries canadiennes de la Société ayant continué d'afficher un rendement supérieur à la moyenne nationale de l'industrie du raffinage. »

La production du secteur E&P s'est établie à 80 400 bep/j au premier trimestre de 2022, en comparaison de 95 300 bep/j au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette baisse s'explique principalement par l'absence de production du projet de mise en valeur de la zone Golden

Eagle, la vente de la participation directe de la Société dans l'actif ayant été conclue au quatrième trimestre de 2021, et par la déplétion naturelle, facteurs qui ont été en partie contrebalancés par les chargements effectués en Libye au cours du premier trimestre de 2022, comparativement à aucun chargement effectué en Libye au cours du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Le débit de traitement du brut par les raffineries s'est accru pour s'établir à 436 500 b/j et le taux d'utilisation des raffineries s'est chiffré à 94 % au premier trimestre de 2022, contre 428 400 b/j et 92 % au premier trimestre de 2021, ce qui reflète une demande accrue pour des produits raffinés et une accumulation stratégique des stocks en vue des travaux de révision à venir, facteurs partiellement contrebalancés par les travaux de maintenance réalisés vers la fin de la période à l'étude, dont les travaux de maintenance qui ont été devancés du deuxième au premier trimestre. Les ventes de produits raffinés ont augmenté pour s'établir à 551 900 b/j au premier trimestre de 2022, en comparaison de 548 100 b/j pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La demande intérieure pour le diesel a augmenté par rapport aux niveaux de 2019, tandis que les ventes d'essence continuent de leur être inférieures. La Société entreprendra des travaux de révision à ses raffineries au deuxième trimestre de 2022.

Le total des charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux de la Société s'est élevé à 3,088 G\$ au premier trimestre de 2022, contre 2,900 G\$ au premier trimestre de l'exercice précédent.

L'augmentation découle principalement d'une hausse considérable des coûts des marchandises attribuable essentiellement à la hausse des prix du gaz naturel, ainsi que d'une augmentation de la charge de rémunération fondée sur des actions au premier trimestre de 2022 par rapport au premier trimestre de 2021. L'augmentation s'explique également par les coûts liés à la production accrue de Fort Hills et par la hausse des coûts liés aux travaux de maintenance engagés au cours de la période à l'étude par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par les coûts plus élevés inscrits au premier trimestre de l'exercice précédent en raison d'une charge de restructuration liée aux plans de réduction des effectifs de la Société. L'exposition de la Société à la hausse des coûts du gaz naturel est partiellement contrebalancée par les produits des ventes d'électricité qui sont comptabilisés dans les produits d'exploitation.

Mise à jour concernant la stratégie

Offrir des rendements concurrentiels et durables aux actionnaires est une priorité absolue pour la Société. La capacité de la Société à mettre en œuvre ses plans à court terme est d'une importance capitale pour la réalisation de cette priorité. Elle doit notamment veiller sans relâche au maintien d'une exploitation sécuritaire, fiable, rentable et respectueuse de l'environnement, tout en optimisant son portefeuille d'actifs afin de maximiser la valeur de ses principaux actifs intégrés.

Au cours du premier trimestre de 2022, conformément à la stratégie de Suncor visant à maximiser la valeur au moyen de ses activités essentielles, la Société a annoncé qu'elle prenait des mesures pour optimiser son portefeuille d'actifs grâce à la cession planifiée des actifs du secteur Exploration et production (E&P) en Norvège. Suncor a amorcé le processus de cession de ses actifs en Norvège, la clôture de cette transaction étant prévue pour plus tard au cours de l'exercice.

Après la clôture du trimestre, selon les intérêts reçus au titre des actifs du secteur E&P au Royaume-Uni, la Société évalue la possibilité de vendre l'intégralité de son portefeuille britannique, et elle a également annoncé son intention de céder ses actifs liés à l'énergie éolienne et solaire afin de se concentrer sur des secteurs énergétiques plus complémentaires à ses activités de base, tout particulièrement l'hydrogène et les carburants renouvelables, ainsi que sa participation actuelle à l'exploitation de sources d'énergie à faibles émissions de carbone. La Société a amorcé le processus de vente de ses actifs liés à l'énergie éolienne et solaire et prévoit la clôture d'une vente au cours des 12 prochains mois. Le produit de la cession des actifs servira à appuyer le cadre de répartition du capital de la Société.

En mettant l'accent sur l'hydrogène, les carburants renouvelables et les sources d'énergie à faibles émissions de carbone, Suncor demeure résolue à accélérer sa progression vers l'atteinte de son objectif stratégique visant à devenir une société carboneutre d'ici 2050. La Société prévoit poursuivre des investissements économiques élevés dans des champs d'intervention complémentaires à ses activités de base, notamment le remplacement de ses chaudières à coke dans l'usine de base du secteur Sables pétrolifères par une centrale de cogénération à faibles émissions et l'accélération du déploiement à l'échelle commerciale de la technologie de captage du carbone. Parmi les autres champs d'intervention ciblés, citons le partenariat avec ATCO dans le cadre d'un projet visant à développer une installation de production d'hydrogène d'envergure mondiale en Alberta et à mettre en œuvre une technologie de carburants renouvelables de nouvelle génération. La Société estime que ses décisions prudentes et réfléchies visant à revoir et à simplifier son portefeuille amélioreront sa compétitivité et sa résilience en lui permettant de mettre à profit ses forces, ses atouts concurrentiels et ses ressources.

« La sécurité et l'excellence opérationnelle sont essentielles à nos activités et nous continuons à apporter des changements afin de renforcer notre responsabilité et notre performance dans ces volets, a déclaré Little. Nous mettons davantage l'accent sur nos activités de base et sur des champs d'intervention complémentaires à ces activités, ce qui permettra de dégager de la valeur à long terme pour nos actionnaires. »

La Société est résolue à respecter son engagement en matière de gestion rigoureuse des dépenses en immobilisations et prévoit atteindre sa cible de dépenses en immobilisations annuelles de 4,7 G\$ en 2022 grâce à un programme de dépenses fortement orienté sur la sécurité, la fiabilité à long terme et l'efficacité de ses activités. Les dépenses en immobilisations liées aux investissements économiques continueront d'être axées sur l'avancement de projets et d'investissements qui devraient rehausser la valeur de sa base d'actifs intégrée actuelle et accélérer les progrès de la Société vers l'atteinte de ses cibles de réduction des émissions, notamment les projets portant sur la mise en œuvre de technologies numériques, l'atténuation de la diminution de la production et les activités de cogénération à l'usine de base du secteur Sables pétrolifères. Dans le secteur E&P Canada, les dépenses en immobilisations liées aux investissements économiques affectées à l'unité flottante de production, de stockage et de déchargement de Terra Nova ayant trait au projet visant à prolonger la durée de vie de cet actif se poursuivent, et l'actif est en bonne voie de revenir au Canada pour une reprise sécuritaire des activités avant la fin de 2022.

Suncor poursuit ses initiatives en matière de transformation numérique et met en œuvre de nouvelles technologies numériques à l'échelle de l'entreprise, comme l'optimisation numérique des activités minières et des systèmes administratifs essentiels, ce qui devrait réduire la structure de coûts de la Société tout en améliorant la sécurité, le rendement et la fiabilité. La Société prévoit dégager des flux de trésorerie disponibles supplémentaires de 400 M\$ en 2022, en s'appuyant sur les 465 M\$ supplémentaires obtenus en 2021, grâce principalement à la mise en œuvre d'initiatives à l'égard des processus et des technologies, dont les technologiques numériques.

Suncor continue de maintenir l'attention consacrée à l'amélioration sécuritaire de la fiabilité, des taux d'utilisation et de l'intégration de ses actifs tout en poursuivant ses efforts visant à réduire durablement ses coûts maîtrisables, notamment en optimisant les transferts sur les pipelines d'interconnexion entre l'usine de base du secteur Sables pétrolifères et Syncrude. À titre d'exploitant de l'actif Syncrude, la Société demeure en bonne voie de réaliser, en 2022, des synergies brutes annuelles de 100 M\$ pour les coentrepreneurs ainsi que des synergies brutes annuelles supplémentaires de 200 M\$ prévues en 2023-2024.

La Société a l'intention d'affecter les fonds excédentaires conformément à son cadre de répartition du capital, à maximiser les rendements pour ses actionnaires et à renforcer son bilan. Au premier trimestre de 2022, la Société a redistribué plus de 1,4 G\$ à ses actionnaires grâce à des rachats d'actions de 827 M\$ et au versement de dividendes de 601 M\$. La Société a également réduit sa dette nette de 728 M\$ au premier trimestre de 2022, la dette nette ayant été ramenée à 15,4 G\$, et s'est

rapprochée de sa fourchette de la dette nette visée pour 2025, qui se situe entre 12 G\$ et 15 G\$. Compte tenu du contexte commercial actuel, la Société prévoit atteindre le bas de sa cible de la dette nette pour 2025 au cours du second semestre de 2022.

Les améliorations opérationnelles réalisées jumelées aux excellentes conditions de marché observées au cours de l'exercice précédent ont permis de générer des flux de trésorerie disponibles plus élevés que ce qui a été présenté lors de la Journée des investisseurs tenue en 2021. Cette situation a permis à la Société d'accroître de manière importante les redistributions aux actionnaires et la cadence du remboursement de la dette, ce qui s'est traduit par une accélération de son cadre de répartition du capital. La direction prévoit maintenant poursuivre la répartition des fonds excédentaires de manière équitable entre le remboursement de la dette et les rachats d'actions, jusqu'à ce que la dette nette ait été ramené à 12 G\$. À ce moment, la Société a l'intention de répartir les fonds excédentaires comme suit : 75 % aux rachats d'actions et 25 % au remboursement de la dette. Une fois que le plancher du solde de la dette nette aura atteint 9 G\$, la Société prévoit attribuer l'intégralité des fonds excédentaires aux redistributions aux actionnaires.

Après la clôture du trimestre, conformément à la stratégie de Suncor visant à maximiser les redistributions aux actionnaires et à accélérer son plan de répartition du capital, le conseil a approuvé une hausse du dividende trimestriel à 0,47 \$ par action, ce qui constitue le dividende par action de la Société le plus élevé à ce jour. Le conseil a également approuvé, dans le cadre de l'offre publique de rachat, de porter les rachats d'actions à au plus 10 % environ du flottant de Suncor au 31 janvier 2022, un sommet dans l'histoire de la Société.

Perspectives de la Société

Suncor a révisé ses perspectives à l'égard des hypothèses sous-jacentes à ses prévisions concernant le contexte commercial pour l'exercice complet comme suit : le Brent Sullom Voe est passé de 84,00 \$ US/b à 101,00 \$ US/b, le WTI à Cushing est passé de 80,00 \$ US/b à 97,00 \$ US/b, le WCS à Hardisty est passé de 68,00 \$ US/b à 84,00 \$ US/b, la marge de craquage 2-1-1 au port de New York est passée de 24,00 \$ US/b à 38,00 \$ US/b et le cours au comptant au carrefour AECO est passé de 3,75 \$/GJ à 6,10 \$/GJ, à la suite d'améliorations dans la courbe des prix à terme pour le reste de l'exercice. De plus, Suncor a mis à jour ses perspectives à l'égard de son taux de change \$ CA/\$ US qui est passé de 0,80 à 0,78.

La Société a également révisé ses fourchettes de prévisions des charges d'exploitation décaissées par baril, l'augmentation des fourchettes étant principalement attribuable à la hausse des coûts des marchandises. Par conséquent, les charges d'exploitation décaissées par baril du secteur Sables pétrolifères sont passées d'une fourchette de 25,00 \$ à 28,00 \$ à une fourchette de 27,00 \$ à 30,00 \$, les charges d'exploitation décaissées par baril de Fort Hills sont passées d'une fourchette de 23,00 \$ à 27,00 \$ à une fourchette de 25,00 \$ à 28,00 \$ et les charges d'exploitation décaissées par baril de Syncrude sont passées d'une fourchette de 31,00 \$ à 34,00 \$ à une fourchette de 33,00 \$ à 36,00 \$. En outre, les prévisions concernant les redevances à la Couronne au titre de Fort Hills ont été revues pour passer d'une fourchette de 3 % à 5 % à une fourchette de 5 % à 7 %, les prévisions concernant les redevances à la Couronne au titre de Syncrude ont été revues pour passer d'une fourchette de 16 % à 19 % à une fourchette de 20 % à 23 %, et les redevances à la Couronne pour la côte Est du Canada ont été revues pour passer d'une fourchette de 12 % à 16 % à une fourchette de 13 % à 17 %. Cette hausse des taux de redevances est attribuable aux prévisions plus élevées des prix de référence.

En raison de ces mises à jour, la fourchette de la charge d'impôt exigible pour l'exercice complet est passée de 2,1 G\$ à 2,4 G\$ à une fourchette de 4,0 G\$ à 4,3 G\$.

Pour des précisions et des mises en garde sur les perspectives de Suncor pour 2022, visitez le <https://www.suncor.com/fr-ca/investisseurs/perspectives-de-la-societe>.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Après la clôture du premier trimestre de 2022, Suncor a reçu l'approbation de la TSX lui permettant de modifier son offre publique de rachat à compter de la fermeture des marchés le 11 mai 2022 pour augmenter le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être rachetées au cours de la période commençant le 8 février 2022 et se terminant le 7 février 2023 de 71 650 000 actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de Suncor au 31 janvier 2022, à 143 500 000 actions ordinaires, soit environ 10 % du flottant de Suncor au 31 janvier 2022. Aucune autre modalité de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités n'a été modifiée.

Entre le 8 février 2022 et le 6 mai 2022 et conformément à son offre publique de rachat, Suncor avait déjà racheté des actions ordinaires d'une valeur d'environ 1,041 G\$ sur le marché libre. Conformément à l'offre publique de rachat (dans sa version modifiée), Suncor a convenu de ne pas racheter plus de 143 500 000 actions ordinaires, dont 25 432 000 actions ordinaires ont déjà été rachetées entre le 8 février 2022 et le 6 mai 2022.

Le nombre réel d'actions ordinaires qui peuvent être rachetées et le calendrier des rachats seront déterminés par Suncor. Suncor estime que, selon le cours de ses actions ordinaires et d'autres facteurs pertinents, le rachat de ses propres actions représente une occasion de placement intéressante et est dans l'intérêt supérieur de la Société et de ses actionnaires. La Société ne s'attend pas à ce que la décision d'attribuer de la trésorerie pour racheter des actions ait une incidence sur sa stratégie à long terme.

Mesures financières hors PCGR

Certaines mesures financières contenues dans le présent communiqué, à savoir les fonds provenant de l'exploitation ajustés, le résultat d'exploitation ajusté, les marges brutes de raffinage et de commercialisation, les stocks selon la méthode d'évaluation des stocks du dernier entré, premier sorti (« DEPS »), les flux de trésorerie disponibles ainsi que les montants par action ou par baril connexes, ne sont pas prescrites par les PCGR. Nous présentons ces mesures financières hors PCGR parce que notre direction les utilise pour analyser la performance des activités, l'endettement et la liquidité, le cas échéant, et qu'elles peuvent être utiles aux investisseurs pour les mêmes raisons. Ces mesures financières hors PCGR n'ont pas de définition normalisée et, par conséquent, il est peu probable qu'elles soient comparables aux mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Par conséquent, elles ne doivent pas être utilisées isolément ni comme substituts aux mesures de rendement établies conformément aux PCGR. Sauf indication contraire, ces mesures financières hors PCGR sont calculées et présentées de la même manière d'une période à l'autre. Des ajustements particuliers pourraient être pertinents pour certaines périodes seulement.

À partir du quatrième trimestre de 2021, la Société a revu l'appellation des postes « résultat d'exploitation » et « fonds provenant de (affectés à) l'exploitation » pour les remplacer respectivement par « résultat d'exploitation ajusté » et « fonds provenant de (affectés à) l'exploitation ajustés » afin de mieux distinguer les mesures financières hors PCGR des mesures conformes aux PCGR comparables et de mieux refléter l'objectif de ces mesures. La composition des mesures demeure inchangée et, par conséquent, aucune période antérieure n'a été retraitée.

Résultat d'exploitation ajusté

Le résultat d'exploitation ajusté est une mesure financière hors PCGR qui se calcule en ajustant le résultat net en fonction d'éléments significatifs qui ne sont pas indicatifs de la performance au chapitre de l'exploitation. La direction utilise le résultat d'exploitation ajusté pour évaluer la performance au chapitre de l'exploitation parce qu'elle estime que cette mesure donne une comparaison plus juste entre les périodes. Un rapprochement entre le résultat d'exploitation ajusté et le résultat net est présenté ailleurs dans le présent communiqué.

Au premier trimestre de 2022, afin d'être conforme à la façon dont la direction évalue la performance des secteurs, la Société a revu sa présentation sectorielle pour refléter les résultats sectoriels avant la charge d'impôt sur le résultat et présenter l'impôt sur une base consolidée. Ce changement de présentation n'a aucune incidence sur le résultat d'exploitation ajusté consolidé. Les chiffres des périodes comparatives ont été retraités pour refléter ce changement.

Fonds provenant de (affectés à) l'exploitation ajustés

Les fonds provenant de (affectés à) l'exploitation ajustés sont une mesure financière hors PCGR qui consiste à ajuster une mesure conforme aux PCGR, à savoir les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, en fonction des variations du fonds de roulement hors trésorerie et que la direction utilise pour analyser la performance au chapitre de l'exploitation et la liquidité. Les variations du fonds de roulement hors trésorerie peuvent subir l'incidence, entre autres facteurs, de la volatilité des prix des marchandises, du calendrier des achats des charges d'alimentation destinées aux activités extracôtières et des paiements relatifs aux taxes sur les marchandises et à l'impôt sur le résultat, du calendrier des flux de trésorerie liés aux créances et aux dettes et des variations des stocks qui, de l'avis de la direction, réduisent la comparabilité d'une période à l'autre.

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	Sables pétrolifères		Exploration et production		Raffinage et commercialisation		Siège social et éliminations		Impôt sur le résultat ¹⁾		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Résultat avant impôt sur le résultat ¹⁾	2 309	445	645	258	1 417	934	(523)	(523)	–	–	3 848	1 114
Ajustements pour :												
Charge d'amortissement et d'épuisement et pertes de valeur	1 105	1 158	129	102	212	209	25	21	–	–	1 471	1 490
Charge de désactualisation	63	59	14	14	1	2	–	(1)	–	–	78	74
Profit de change latent sur la dette libellée en dollars américains	–	–	–	–	–	–	(146)	(196)	–	–	(146)	(196)
Variation de la juste valeur des instruments financiers et des stocks de négociation	(21)	(115)	(17)	(7)	(36)	18	–	1	–	–	(74)	(103)
Profit à la cession d'actifs	(2)	–	–	–	–	(8)	–	–	–	–	(2)	(8)
Rémunération fondée sur des actions	28	(1)	(1)	(1)	5	(2)	24	2	–	–	56	(2)
Règlement de passifs liés au démantèlement et à la remise en état	(88)	(68)	–	(1)	(2)	(1)	(1)	–	–	–	(91)	(70)
Autres	20	49	(46)	–	–	20	(44)	26	–	–	(70)	95
Charge d'impôt exigible	–	–	–	–	–	–	–	–	(976)	(284)	(976)	(284)
Fonds provenant de (affectés à) l'exploitation ajustés ¹⁾	3 414	1 527	724	365	1 597	1 172	(665)	(670)	(976)	(284)	4 094	2 110
Variation du fonds de roulement hors trésorerie											(1 022)	235
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation											3 072	2 345

1) Au premier trimestre de 2022, afin d'être conforme à la façon dont la direction évalue la performance des secteurs, la Société a revu sa présentation sectorielle pour refléter les résultats sectoriels avant la charge d'impôt sur le résultat et présenter l'impôt sur une base consolidée. Ce changement de présentation n'a aucune incidence sur les fonds provenant de (affectés à) l'exploitation ajustés. Les chiffres des périodes comparatives ont été retraités pour refléter ce changement.

Marges brutes de raffinage et de commercialisation

Les marges brutes de raffinage et de commercialisation sont une mesure financière hors PCGR. Les marges brutes de raffinage et de commercialisation, d'après la méthode PEPS, sont calculées en ajustant les produits d'exploitation, les autres produits et les achats de pétrole brut et de produits (qui sont toutes des mesures conformes aux PCGR) du secteur R&C pour tenir compte des coûts de la commercialisation intersectorielle comptabilisés dans les produits intersectoriels. Les marges brutes de raffinage et de commercialisation, selon la méthode DEPS, font l'objet d'un autre ajustement pour tenir compte de l'incidence de l'évaluation des stocks selon la méthode PEPS comptabilisée dans les achats de pétrole brut et de produits et des activités de gestion des risques comptabilisées dans les autres produits (pertes). La direction utilise les marges brutes de raffinage et de commercialisation pour évaluer la performance au chapitre de l'exploitation par baril produit.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les 31 mars	
	2022	2021
Rapprochement des marges brutes de raffinage et de commercialisation		
Produits d'exploitation	7 855	5 013
Achats de pétrole brut et de produits	(5 482)	(3 275)
	2 373	1 738
Autres (pertes) produits	(110)	(45)
Marge non liée à la commercialisation et au raffinage	(13)	(13)
Marges brutes de raffinage et de commercialisation – PEPS	2 250	1 680
Production des raffineries ¹⁾ (kb)	42 311	41 211
Marges brutes de raffinage et de commercialisation – PEPS (\$/b)	53,20	40,75
Ajustement au titre de la méthode PEPS et des activités de gestion des risques à court terme	(729)	(432)
Marges brutes de raffinage et de commercialisation – DEPS	1 521	1 248
Marges brutes de raffinage et de commercialisation – DEPS (\$/b)	35,95	30,30

1) La production des raffineries représente le volume de production issu du processus de raffinage, et elle diffère du volume de pétrole brut traité en raison d'ajustements volumétriques en fonction des charges d'alimentation autres que le pétrole brut, du gain volumétrique associé au processus de raffinage et des variations des stocks de produits non finis.

Incidence de l'évaluation des stocks selon la méthode du premier entré, premier sorti (« PEPS ») sur le résultat net du secteur R&C

Les PCGR exigent que l'évaluation des stocks soit faite selon la méthode PEPS. Pour Suncor, cette exigence se traduit par un décalage entre les prix de vente des produits raffinés, qui rendent compte des conditions courantes du marché, et le coût des ventes comptabilisé au titre des charges d'alimentation connexes des raffineries, qui reflète les conditions de marché lors de l'achat des matières premières. Ce décalage entre l'achat et la vente peut s'étirer sur une période allant de plusieurs semaines à plusieurs mois et est influencé par les délais de livraison du brut après l'achat (qui peuvent atteindre plusieurs semaines dans le cas du brut extracôtier de provenance étrangère), par les niveaux des stocks de brut régionaux, par les délais de raffinage, par les délais de transport jusqu'aux circuits de distribution et par les niveaux de stocks de produits raffinés régionaux.

Suncor prépare et présente une estimation de l'incidence du recours à la méthode d'évaluation des stocks PEPS plutôt que de la méthode DEPS. La direction utilise cette information pour analyser la performance au chapitre de l'exploitation de la Société et pour la comparer avec celle des raffineries comparables qui sont autorisées à évaluer les stocks selon la méthode DEPS en vertu des PCGR des États-Unis.

L'estimation de la Société ne provient pas d'un calcul normalisé et, par conséquent, elle pourrait ne pas être directement comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Elle ne doit donc pas être prise en considération isolément ni remplacer les mesures de la performance établies selon les PCGR ou les PCGR des États-Unis.

Dettes nette et dette totale

La dette nette et la dette totale sont des mesures financières hors PCGR que la direction utilise pour analyser la situation financière de la Société. La dette totale se compose de la dette à court terme, de la tranche courante de la dette à long terme, de la tranche courante des obligations locatives à long terme, de la dette à long terme et des obligations locatives à long terme (qui sont toutes des mesures conformes aux PCGR). La dette nette correspond à la dette totale diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (une mesure conforme aux PCGR).

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	31 mars 2022	31 décembre 2021
Dettes à court terme	1 344	1 284
Tranche courante de la dette à long terme	–	231
Tranche courante des obligations locatives à long terme	309	310
Dettes à long terme	13 861	13 989
Obligations locatives à long terme	2 506	2 540
Dettes totales	18 020	18 354
Moins la trésorerie et ses équivalents	2 599	2 205
Dettes nettes	15 421	16 149

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière hors PCGR calculée en déduisant des fonds provenant de l'exploitation ajustés, les dépenses en immobilisations, y compris les intérêts incorporés à l'actif. Les flux de trésorerie disponibles rendent compte de la trésorerie disponible pour accroître les distributions aux actionnaires et réduire la dette. La direction utilise cette mesure pour évaluer la capacité de la Société à accroître les distributions aux actionnaires et à financer ses investissements de croissance.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 31 mars 2022	31 décembre 2021
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	3 072	2 345
(Ajouter) déduire la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(1 022)	235
Fonds provenant de l'exploitation ajustés	4 094	2 110
Moins les dépenses en immobilisations, y compris les intérêts incorporés à l'actif ¹⁾	(1 011)	(803)
Flux de trésorerie disponibles	3 083	1 307

1) Exclut des dépenses en immobilisations liées à des actifs détenus en vue de la vente de 19 M\$ au premier trimestre de 2022.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs et les mesures financières hors PCGR

Le présent communiqué contient certaines informations et certains énoncés de nature prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens attribué à ce terme par les lois canadiennes et américaines applicables régissant les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs et les autres informations reposent sur les attentes actuelles, les estimations, les projections et les hypothèses que la Société a formulées à la lumière des informations qui étaient à sa disposition au moment où les présents énoncés ont été formulés, et en fonction de son expérience et de sa perception des tendances historiques, notamment les attentes et hypothèses au sujet de l'exactitude des estimations des réserves; les répercussions négatives actuelles et potentielles de la pandémie de COVID-19, dont la situation entourant la pandémie et la possibilité que surviennent de prochaines vagues, ainsi que toute politique à l'égard des restrictions commerciales actuelles, des mesures de confinement ou des interdictions visant les rassemblements; les prix des marchandises, les taux d'intérêt et les taux de change; le rendement des actifs et du matériel; l'incertitude liée aux conflits géopolitiques; la rentabilité des capitaux et les économies de coûts; les lois applicables et les politiques gouvernementales; les niveaux de production futurs; la suffisance des dépenses en immobilisations budgétées pour l'exécution des activités planifiées; la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre, des services et des infrastructures; la capacité de tiers à remplir leurs obligations envers Suncor; l'élaboration et l'exécution de projets; et la réception en temps utile des approbations des autorités de réglementation et des tiers. Tous les énoncés et les informations traitant de prévisions ou de projections au sujet de l'avenir, ainsi que les autres énoncés et informations au sujet de la stratégie de croissance de Suncor, de ses prévisions courantes et futures en matière de dépenses en immobilisations ou de décisions d'investissement, des prix des marchandises, des coûts, des calendriers, des volumes de production, des résultats d'exploitation et des résultats financiers, des activités de financement et d'investissement futures et de l'incidence prévue des engagements futurs, constituent des énoncés prospectifs. Certains énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi d'expressions comme « s'attend à », « anticipe », « estime », « planifie », « prévu », « a l'intention de », « croit », « projette », « indique », « pourrait », « se concentre sur », « vision », « but », « perspectives », « proposé », « cible », « objectif », « continue », « devrait », « futur », « avenir », « potentiel », « occasion », « priorité », « stratégie » et autres expressions analogues. Les énoncés prospectifs du présent communiqué incluent des références à ce qui suit : les attentes de Suncor selon lesquelles le processus de cession des actifs du secteur E&P en Norvège prendra fin plus tard au cours de l'exercice, que la clôture de la vente de ses actifs liés à l'énergie éolienne et solaire aura lieu au cours des 12 prochains mois, les énoncés concernant la vente éventuelle de l'intégralité du portefeuille britannique de Suncor et l'attente selon laquelle le produit de la cession des actifs servira à appuyer le cadre de répartition du capital de la Société; l'objectif stratégique de Suncor visant à devenir une société carboneutre d'ici 2050, notamment ses attentes quant à la manière dont elle atteindra cet objectif et les activités ciblées qui devraient y contribuer, en particulier l'accent qu'elle compte mettre sur l'hydrogène et les carburants renouvelables ainsi que sa participation stratégique actuelle à l'exploitation de sources d'énergie à faibles émissions de carbone; les énoncés et les attentes concernant le partenariat projeté avec ATCO visant à développer un projet d'hydrogène d'envergure mondiale en Alberta et à mettre en œuvre une technologie de carburants renouvelables de nouvelle génération; l'attente de Suncor selon laquelle elle atteindra sa cible de dépenses en immobilisations annuelles de 4,7 G\$ en 2022 et les composantes du programme; le fait que Suncor s'attend à ce que ses dépenses en immobilisations liées aux investissements économiques continuent d'être axées sur l'avancement de projets et d'investissements qui devraient rehausser la valeur de sa base d'actifs intégrée actuelle et accélérer les progrès de la Société vers l'atteinte de ses cibles de réduction des émissions, notamment les projets portant sur la mise en œuvre de technologies numériques, l'atténuation de la diminution de la production et les activités de cogénération à l'usine de base du secteur Sables pétrolifères; le fait que Suncor estime que ses décisions prudentes et réfléchies visant à revoir et à simplifier son portefeuille amélioreront sa compétitivité et sa résilience en lui permettant de mettre à profit ses forces, ses atouts concurrentiels et ses ressources; le fait que la Société s'attend à dégager une tranche additionnelle de 400 M\$ au titre des flux de trésorerie supplémentaires en 2022, essentiellement grâce à la mise en œuvre d'initiatives axées sur le numérique, les processus et la technologie; les objectifs de Suncor en matière de sécurité et d'excellence opérationnelle, et le fait que celle-ci s'attend à dégager de la valeur à long terme pour ses actionnaires en mettant davantage l'accent sur ses activités de base et sur des secteurs complémentaires à ces activités; les énoncés concernant l'unité flottante de production, de stockage et de déchargement de Terra Nova et le projet visant à prolonger la durée de vie de cet actif, notamment les énoncés selon lesquels l'actif est en voie de revenir au Canada et d'amorcer une reprise sécuritaire de ses activités avant la fin de 2022; le fait que Suncor compte maintenir l'attention consacrée à l'amélioration sécuritaire de la fiabilité, des taux d'utilisation et de l'intégration de ses actifs tout en poursuivant ses efforts visant à réduire durablement ses coûts maîtrisables; les attentes concernant l'exploitation de l'actif Syncrude par Suncor, notamment le fait que

Suncor poursuit ses efforts visant à réaliser des synergies brutes annuelles de 100 M\$ en 2022 au profit des coentrepreneurs et que des synergies brutes annuelles supplémentaires de 200 M\$ devraient en découler tout au long de 2023 et de 2024; le fait que Suncor a l'intention de continuer à respecter son cadre de répartition du capital, d'accélérer son plan de répartition du capital et d'affecter des flux de trésorerie disponibles supplémentaires conformément à celui-ci, tout en répartissant les fonds excédentaires, après le versement des dividendes, entre les rachats d'actions et le remboursement de la dette selon le niveau de la dette nette; les énoncés concernant la fourchette cible de dette nette de 12 G\$ à 15 G\$ visée par Suncor pour 2025; les énoncés entourant les travaux de maintenance planifiés, leur calendrier et les avantages qui devraient en découler, notamment les travaux de révision à Firebag, les travaux de maintenance menés tous les ans à l'installation de cokéfaction de l'unité de valorisation de base 2 du secteur Sables pétrolifères, les travaux de maintenance planifiés à Fort Hills et à Syncrude ainsi que les travaux de maintenance planifiés aux raffineries d'Edmonton, de Montréal et de Sarnia; les énoncés concernant l'offre publique de rachat de la Société, notamment le montant, le calendrier et les modalités des rachats effectués dans le cadre de celle-ci, le fait que, selon le cours des actions ordinaires de la Société et autres facteurs déterminants, le rachat des actions ordinaires de la Société pourrait s'avérer un investissement intéressant et avantageux pour la Société et ses actionnaires, et l'attente selon laquelle la décision d'attribuer de la trésorerie au rachat d'actions ne compromettra pas la stratégie à long terme de la Société; les perspectives de Suncor pour l'ensemble de l'exercice en ce qui concerne les charges d'exploitation décaissées par baril du secteur Sables pétrolifères, les charges d'exploitation décaissées par baril de Fort Hills, les charges d'exploitation décaissées par baril de Syncrude, les redevances à la Couronne liées à Fort Hills, les redevances à la Couronne liées à Syncrude, les redevances à la Couronne liées à la côte Est du Canada et la charge d'impôt exigible, ainsi que les hypothèses sous-jacentes à ses prévisions concernant le contexte commercial à l'égard du Brent Sullom Voe, du WTI à Cushing, du WCS à Hardisty, de la marge de craquage 2-1-1 au port de New York, du cours au comptant au carrefour AECO et du cours de change \$ CA/\$ US. En outre, tous les autres énoncés et renseignements traitant de la stratégie de croissance de Suncor, de ses décisions en matière de dépenses et d'investissements prévus et futurs, des prix des marchandises, des coûts, des calendriers, des volumes de production, des résultats opérationnels et des résultats financiers, et de l'incidence prévue des engagements futurs, constituent des énoncés prospectifs. Certains énoncés et renseignements prospectifs se reconnaissent à l'emploi d'expressions comme « s'attend », « prévoit », « estimations », « planifie », « prévu », « entend », « croit », « projets », « indique », « pourrait », « se concentre », « vision », « but », « perspectives », « proposé », « cible », « objectif », « continue », « devrait », « peut » et autres expressions analogues.

Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles, les estimations, les projections et les hypothèses que la Société a formulées à la lumière des informations qui étaient à sa disposition au moment où les présents énoncés ont été formulés, et en fonction de son expérience et de sa perception des tendances historiques, notamment les attentes et hypothèses au sujet de l'exactitude des estimations des réserves; les répercussions négatives actuelles et potentielles de la pandémie de COVID-19, dont la situation entourant la pandémie et la possibilité que surviennent de prochaines vagues, ainsi que toute politique à l'égard des restrictions commerciales actuelles, des mesures de confinement ou des interdictions visant les rassemblements; les prix des marchandises, les taux d'intérêt et les taux de change; le rendement des actifs et du matériel; la rentabilité des capitaux et les économies de coûts; les lois applicables et les politiques gouvernementales; les niveaux de production futurs; la suffisance des dépenses en immobilisations budgétées pour l'exécution des activités planifiées; la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre, des services et des infrastructures; la capacité de tiers à remplir leurs obligations envers Suncor; l'élaboration et l'exécution de projets; et la réception en temps utile des approbations des autorités de réglementation et des tiers.

Les énoncés prospectifs ne sont pas des garanties d'un rendement futur et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont certains sont similaires à ceux qui touchent d'autres sociétés pétrolières et gazières et d'autres sont propres à Suncor. Les résultats réels de Suncor pourraient différer de façon significative de ceux exprimés ou suggérés de manière implicite dans ses énoncés ou renseignements prospectifs. Le lecteur est donc averti de ne pas s'y fier indûment.

La notice annuelle de Suncor et le rapport annuel aux actionnaires, chacun daté du 23 février 2022, le formulaire 40-F daté du 24 février 2022, le rapport aux actionnaires pour le premier trimestre de 2022 daté du 9 mai 2022 et les autres documents que Suncor dépose périodiquement auprès des autorités en valeurs mobilières décrivent les risques, incertitudes et hypothèses significatives et les autres facteurs qui pourraient

avoir une incidence sur les résultats réels et de tels facteurs sont intégrés par renvoi aux présentes. On peut se procurer gratuitement des exemplaires de ces documents à Suncor au 150, 6th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 3E3, en en faisant la demande par courriel à invest@suncor.com, en téléphonant au 1-800-558-9071, ou en consultant le site Internet de Suncor à l'adresse suncor.com/fr-CA/FinancialReports ou le profil de la Société sur SEDAR au sedar.com ou sur EDGAR au sec.gov. Sauf dans les cas où les lois applicables sur les valeurs mobilières l'exigent, Suncor se dégage de toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement ses renseignements de nature prospective, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres circonstances.

Mise en garde – BEP

Certains volumes de gaz naturel ont été convertis en barils équivalent pétrole (bep) en supposant qu'un baril est l'équivalent de six mille pieds cubes de gaz naturel. Tout chiffre présenté en bep peut être trompeur, surtout si on l'emploie de façon isolée. Le ratio de conversion d'un baril de pétrole brut ou de liquides de gaz naturel à six mille pieds cubes de gaz naturel repose sur une méthode de conversion d'équivalence énergétique applicable surtout à la pointe du brûleur et ne représente pas nécessairement une équivalence de la valeur à la tête du puits. Étant donné que le ratio de valeur basé sur le prix actuel du pétrole brut par rapport à celui du gaz naturel diffère considérablement de l'équivalence d'énergie de 6:1, l'utilisation d'un ratio de conversion de 6:1 comme indice de valeur peut être trompeuse.

Le rapport aux actionnaires pour le premier trimestre de 2022 de Suncor, les états financiers et les notes (non audités) peuvent être téléchargés à partir du profil de la Société sur SEDAR au sedar.com ou sur EDGAR au sec.gov. ou du site Web de Suncor, au suncor.com/fr-CA/FinancialReports.

Pour écouter la webdiffusion portant sur les résultats du premier trimestre de Suncor, veuillez visiter suncor.com/webdiffusions.

Suncor Énergie est la plus importante société énergétique intégrée du Canada. Les activités de Suncor sont reliées à la mise en valeur, à la production et la valorisation des sables pétrolifères, à la production pétrolière et gazière extracôtière, au raffinage du pétrole au Canada et aux États-Unis, et à son réseau de distribution des ventes au détail et en gros Petro-Canada^{MC} (comprenant la Transcanadienne électrique^{MC}, un réseau pancanadien de bornes de recharge rapide de véhicules électriques). Suncor exploite des ressources pétrolières tout en faisant progresser la transition vers un avenir sobre en carbone en misant sur les énergies et les carburants renouvelables et l'hydrogène. Elle exerce également des activités de négociation de l'énergie axées principalement sur la commercialisation et la négociation de pétrole brut, de gaz naturel, de sous-produits, de produits raffinés et d'électricité. Suncor s'est distinguée pour sa performance et la transparence de ses informations sur l'indice de durabilité Dow Jones, l'indice FTSE4Good et l'indice du CDP. La Société a également intégré l'indice boursier UN Global Compact 100 (Pacte mondial des Nations Unies). Les actions ordinaires de Suncor sont cotées à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole SU.

– 30 –

Pour en savoir plus sur Suncor, visitez notre site Web à suncor.com ou suivez-nous sur Twitter [@Suncor](https://twitter.com/Suncor)

Demandes des médias :

1-833-296-4570

media@suncor.com

Demandes des investisseurs :

1-800-558-9071

invest@suncor.com

- 1) Au premier trimestre de 2022, afin d'être conforme à la façon dont la direction évalue la performance des secteurs, la Société a revu sa présentation sectorielle pour refléter les résultats sectoriels avant la charge d'impôt sur le résultat et présenter l'impôt sur une base consolidée. Ce changement de présentation n'a aucune incidence sur le résultat net consolidé, le résultat d'exploitation ajusté et les fonds provenant de l'exploitation ajustés. Les chiffres des périodes comparatives ont été retraités pour refléter ce changement.
- 2) Source : Régie de l'énergie du Canada – <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/produits-base-energetiques/petrole-brut-produits-petroliers/statistiques/sommaires-donnees-charges-hebdomadaires/index.html>.